

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026 à 18 h
(Extrait du registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 1^{er} AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. MOINEAU Philippe, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. ROULET Pascal, Mme CHATOT Magali, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. SIMONITI William, Mme VILLA Pierrette, M. BRUGIDOU David, Mme TABANON Chantal, M. BONVALET Yoann, Mme MARCOU Sylvie, Mme PAILHORIE Anne, M. LAFFITTE Pierre-Julien, Mme KAPPEL-BOURY Laëtitia, M. BRIOU Geoffroy, Mme SIMONETTO Marie-Laure, M. SIMONET Matthieu, M. DOUAILIN Laurent, Mme BERNABE Prisca, M. RAYSSAC Pascal, Mme CALVO DESPEYROUX Marie-Christine, M. VIDAL Christophe, Mme FOUBERT Mélody, M. GIRAUDO Philippe.

Excusés :

M LAMARQUE Patrice pouvoir à M. BONVALET Yoann.
Mme PROUZET Marine pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Monsieur SIMONET Matthieu a été désigné secrétaire de séance.

2026.15 - OBJET : Association des communes du Canal des Deux Mers – Désignation des délégués.

VOTE : 29

Mes Chers Collègues,

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Collectivité à l'Association des Communes du Canal des Deux Mers, le mandat des représentants prenant fin avec celui de l'assemblée qui les a désignés.

A noter que les objectifs majeurs de l'association portent sur la valorisation du patrimoine culturel, économique et social du Canal, la valorisation de son potentiel sur l'ensemble des territoires traversés, la promotion de son environnement et la création d'un lien étroit entre les communes adhérentes permettant l'entretien, l'aménagement et le développement du Canal.

Madame Le Maire propose de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, à savoir les personnes ci-après, pour représenter la Commune au sein de l'association des Communes du Canal des Deux Mers :

Titulaire :

- VILLA Pierrette

Suppléant :

- SIMONETTO Marie-Laure

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE : de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, à savoir les personnes ci-après, pour représenter la Commune au sein de l'association des Communes du Canal des Deux Mers :

Titulaire :

VILLA Pierrette

Suppléant :

SIMONETTO Marie-Laure

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

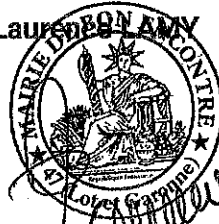
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 9 avril 2026

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,
Laure BONAMY



Le secrétaire de séance,
Matthieu SIMONET

M. SIMONET